

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-245 DU 9 JUIN 1998

Chargeant Monsieur Albert TVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi
de l'intérim de Monsieur Joseph H.
GNONLONFOUN, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice , de la Législation et des
Droits de l'Homme pour compter du 08 Juin 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 98-244 du 07 Juin 1998 chargeant Monsieur Albert
TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et
de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la
République pour compter du 07 Juin 1998

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 08 Juin 1998, Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi
de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Juin 1998

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,
chargé de l'intérim,



Albert TEVOEDJRE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE-MJLDH 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-